



# Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée

## Communiqué de presse

**La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée (CNPCMEHP)**, note avec satisfaction, à propos de la mission de service public « permanence des soins », la prise en compte par la DGOS d'éléments spécifiques à l'activité des médecins libéraux exerçant en établissements de santé privé dans l'enquête qui présidera à la réorganisation par les ARS, de cette mission .

La CNPCMEHP a obtenu, auprès de la DGOS, pour les CME de l'hospitalisation privée et les praticiens qu'elle représente, que soient inscrits des éléments descriptifs qui répondent à la réalité de terrain, notamment :

- *Nombre de sollicitations médicales avec déplacement pour les plages d'astreinte*
- *Nombre de sollicitations médicales sans déplacement pour les plages d'astreinte*

La CNPCMEHP appelle l'ensemble des présidents de CME à la vigilance, et à veiller que ces éléments, conformément à l'instruction DGOS du 11 février 2011, soient bien repris par les ARS qui diligenteront l'enquête. Elle appelle les médecins libéraux exerçant en clinique privée à participer activement à cette enquête qui devrait se dérouler durant le mois de mars dans tous les établissements.

Cette mission de permanence des soins n'est pas nouvelle, elle était déjà organisée, avec la participation active des CME dans les établissements de santé privés, par des médecins libéraux responsables, malgré une valorisation très hétérogène confinant au bénévolat pour plusieurs spécialités.

Il est grand temps que cette activité de permanence des soins effectuée au bénéfice des usagers, soit reconnue, et indemnisée à sa juste valeur pour l'ensemble des spécialités et des praticiens qui l'exerce en clinique privée.

Contact :

**Dr Jean Luc Baron**

Président de la CNPCMEHP

**0680578466**

---

Siège Social : CNPCMEHP, 79 rue de Tocqueville 75017 PARIS

Adresse de correspondance : Dr JL BARON, Les jardins du centre, 60 rue de L'acropole, 34000 MONTPELLIER,

Tel : 04 67 13 81 40 Fax : 04 67 13 81 44

Messagerie électronique : [cnpcmehp@orange.fr](mailto:cnpcmehp@orange.fr)